

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE**

COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION
DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT
50 Rue du château**

Du 02 janvier 2017 à 08H au 06 janvier 2017 19H

Arrêté n°172

Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

CONSIDERANT des travaux effectués par la Société GMS et OSN Téléphonie sur la voie communale pour l'ouverture de chambre pour le compte d'Orange, lieu-dit : «50 Rue du château » qui se dérouleront du 02 janvier 2017 au 06 janvier 2017, le stationnement sera interdit au 50 et 54 rue du château.

ARRETE

ARTICLE 1 : En raison de travaux effectués par la Société GMS et OSN Téléphonie sur la voie communale pour l'ouverture de chambre pour le compte d'Orange, lieu-dit : « 50 Rue du château ». La circulation des véhicules sera alternée dans les deux par feux tricolores du 02 janvier 2017 à partir de 08h jusqu'au 06 janvier 2017 à 19h, et le stationnement sera interdit au 50 et 54 rue du château.

ARTICLE 2 : Monsieur le Policier Municipal sera chargé de placer les panneaux et les barrières à l'endroit opportun et il assurera l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :
- Monsieur le Policier Municipal.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera Publié par affichage.

Fait en Mairie, le 23 décembre 2016.

**LE MAIRE
Stéphane ARNAUD**

LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITE
LE CARACTERE EXECUTOIRE DE CET ACTE
INFORME QUE LE PRESENT ARRETE
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCES
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE
LA PRESENTE NOTIFICATION

